

**PROJET DE ZONE AGRICOLE PROTEGEE : ZAP  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE  
BUZET SUR TARN**

Réunion de Concertation  
16 Janvier 2015

**aGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
HAUTE-GARONNE

TERRES d'**a**VENIR



## PROJET DE ZONE AGRICOLE PROTEGEE : ZAP SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BUZET SUR TARN

- *Introduction de M. le Maire : les objectifs de la municipalité*
- Qu'est-ce qu'une ZAP ?
- La procédure de réalisation d'une ZAP
- Le contenu du dossier de ZAP
- Les conséquences de la mise en place d'une ZAP
- Planning prévisionnel
- Déroulement de l'étude préalable
- Déroulement de la concertation
- Périmètre d'étude
- Prochaine réunion de concertation
- Tour de table (observations, questions/réponses)

## Qu'est-ce qu'une ZAP ?



➤ **La ZAP permet :**

- de **protéger des espaces agricoles** menacés par l'étalement urbain, la rétention foncière... et de **pérenniser l'activité agricole**

- de **préserver des "zones agricoles présentant un intérêt général** en raison de la qualité des productions ou de leur situation géographique"

➤ **La ZAP a été créée** par la Loi d'Orientation Agricole du **9 juillet 1999**  
*(articles L 112-2 et R 122-1-4 et suivants du Code Rural)*

➤ **La ZAP est une servitude d'utilité publique** instituée par arrêté préfectoral

➤ **La ZAP peut être créée** à l'initiative du **Préfet**, d'une ou plusieurs **communes** ou par un **EPCI en charge de PLU ou SCOT**

➤ *Source Ministère Agriculture : Au 1er mars 2012 : 25 ZAP créées, 1er mars 2013 : 34 ZAP, 1er mars 2014 : 42 ZAP créées (29 700 ha)*

## La procédure de réalisation d'une ZAP



- Décision d'étudier la mise en place d'une ZAP et lancement de l'étude du projet par l'organe délibérant
- Réalisation de l'étude préalable permettant de définir le périmètre (objectifs et justification de la ZAP)
- Consultation de la commune et délibération autorisant la création de la ZAP et approuvant le périmètre
- Consultation de la Chambre d'Agriculture de la CDOA et de l'INAO pour avis (2 mois)
- Enquête publique (1 mois)
- Nouvelle consultation de la commune et délibération autorisant la création de la ZAP et approuvant le périmètre, après adaptation du projet
- Arrêté préfectoral
- Annexion au PLU comme servitude d'utilité publique

## Le contenu du dossier de ZAP



- Le dossier de ZAP comprend : *(art. R 112-1-5 du Code Rural)*
  - **Un rapport de présentation**

"qui comprend une analyse détaillée des caractéristiques agricoles et de la situation de la zone dans son environnement et qui précise les motifs et les objectifs de sa protection et de sa mise en valeur"
  - **Un plan de situation**
  - **Un plan de périmètre de la ZAP** (sur fond cadastral),  
le périmètre peut être multi sites

## Les conséquences de la mise en place d'une ZAP



- La **délimitation de la ZAP est annexée au PLU**, au titre des **servitudes d'utilité publique**. (reconnaissance de l'utilité publique de l'espace agricole)
- Les espaces agricoles compris dans la ZAP **conservent une vocation agricole** dans le temps, au fur à mesure de l'évolution du document d'urbanisme
- La ZAP ne crée par de règlement spécifique, les **espaces classés en ZAP** restent en **zone A du PLU**, les demandes d'occupation et d'utilisation du sol sont soumises au **règlement de la zone A**
- La ZAP n'interdit pas le changement de destination définitif du sol reconnu d'utilité publique. (ex : projet intérêt général : infrastructure,...)
- La **modification ou l'annulation** d'une ZAP relèvent d'une **décision motivée du Préfet**, après **avis de la CDOA**.
- **La ZAP n'ouvre pas droit à indemnisation** au profit des propriétaires des terrains classés.

## PROJET DE ZAP COMMUNE DE BUZET SUR TARN

# Le planning prévisionnel de l'étude



Janvier - Mars 2015	Réalisation de l'étude préalable et proposition de périmètre
Avril 2015	Validation du projet de ZAP par la Commission Municipale Réunion de concertation : Présentation du projet de ZAP
Mai 2015	Délibération du Conseil Municipal autorisant la création de la ZAP et approuvant le périmètre
Juin - Juillet 2015	Consultation pour avis : CDOA, INAO, Chambre d'Agriculture (durée 2 mois)
Septembre 2015	Enquête publique (durée 1 mois + 1 mois rapport et conclusions commissaire enquêteur)
Novembre 2015	Réunion de la Commission Municipale de Suivi Analyse du rapport et conclusions commissaire enquêteur, corrections éventuelles du dossier
Novembre / Décembre 2015	Nouvelle délibération autorisant la création de la ZAP et approuvant le périmètre Transmission du dossier au Préfet pour rédaction de l'arrêté préfectoral
Arrêté Préfectoral créant la ZAP	Annexion du dossier de ZAP au PLU

## Déroulement de l'étude préalable



- Définition du périmètre d'étude avec la Commission Municipale (déc. 2014)
- Organisation d'enquêtes individuelles auprès des exploitants agricoles compris dans le périmètre d'étude (mi-janv - mi-fév. 2015)
- Réalisation enquêtes individuelles exploitants agricoles (23-25 fév.2015)
- Traitement et analyse des enquêtes, recueil de données sur les spécificités agricoles locales, rédaction du rapport et proposition de périmètre (mars 2015).
- Validation du contenu de l'étude et du périmètre proposé par la Commission Municipale, avant présentation en réunion de concertation



# Déroulement de la concertation



- La procédure de ZAP ne prévoit pas de mesures de concertation particulières. Elle s'avère cependant indispensable pour une bonne compréhension du projet par les différents partenaires
- **2 réunions de concertation avec l'ensemble des partenaires :** institutionnels, profession agricole, propriétaires fonciers  
*(démarrage de l'étude et présentation résultats de l'étude et du projet de périmètre).*
- *En complément :*
  - Enquête individuelle avec l'ensemble des exploitants dans le cadre de l'étude
  - Information par courrier de l'ensemble des propriétaires fonciers, lorsque le projet de périmètre aura été arrêté par le conseil municipal.
- **Enquête publique sur le projet de ZAP**

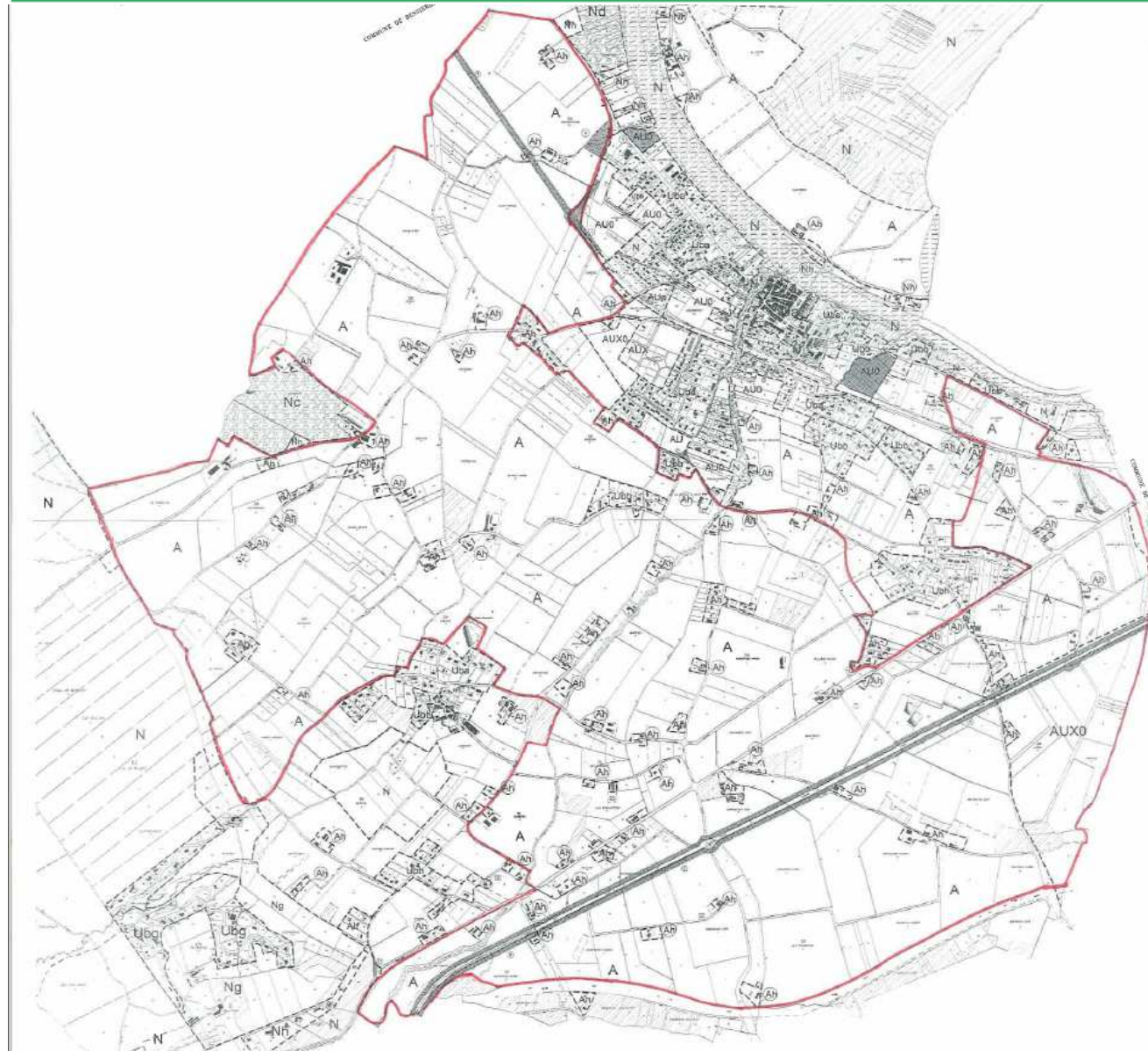
### Périmètre d'étude



- **Le périmètre d'étude** a été défini en déc. 2014 avec la Commission Municipale
- **Le périmètre d'étude** comprend une zone élargie, il ne s'agit pas du périmètre définitif de la ZAP
- **Le périmètre de ZAP** qui sera proposé tiendra compte des résultats de l'étude préalable
- **Le périmètre de ZAP** pourra également être modifié ou adapté en fonction des résultats de la consultation des organismes (CA, CDOA et INAO) et de l'enquête publique.

## PROJET DE ZAP COMMUNE DE BUZET SUR TARN

# Périmètre d'étude





## Tour de table



*Nous vous remercions  
pour votre participation et votre attention*

**aGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
HAUTE-GARONNE

TERRES d'**a**VENIR

